

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand Arrondissement de Ahuntsic – Cartierville

M. Jocelyn Pauzé Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231011

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill - Dépense totale de 7 318 016, 99 \$ (contrat: 6 197 288, 17 \$ + contingences: 619 728, 82 \$ + incidences: 501 000, 00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 416311 (5 soumissionnaires).

Karine Boivin Roy Présidente Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231011

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill - Dépense totale de 7 318 016,99 \$ (contrat: 6 197 288,17 \$ + contingences: 619 728,82 \$ + incidences: 501 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 416311 (5 soumissionnaires).

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :
 - un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier et du Service de l'eau, le requérant, ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que ce contrat de travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaires et de voirie sur une partie de la rue de la Commune s'insère dans le cadre de la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. L'appel d'offres, d'une durée de 35 jours, a permis de recevoir un total de cinq soumissions parmi les 13 preneurs des documents de l'appel d'offres. De plus, deux addendas ont été publiés au cours de ce processus, l'un pour apporter des précisions et l'autre pour reporter la date d'ouverture des soumissions.

En ce qui a trait au critère d'examen en vertu duquel ce contrat est référé à la Commission, le Service a justifié l'écart de prix défavorable à la Ville, de 37,5%, entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé interne en expliquant que l'estimé interne montrait une sous-estimation du coût de trois items du devis. Une fois ces coûts ajustés,

on obtient un écart global révisé de 24%. Une explication supplémentaire est amené par le Service pour expliquer l'écart résiduel, et ce, à l'effet que le lieu des travaux aurait amené la firme externe, qui a produit l'estimé de contrôle, à ajouter un pourcentage additionnel pour refléter le risque que comporte la réalisation de travaux dans ce secteur.

Le Service recommande néanmoins l'octroi puisque les cinq soumissions reçues, en réponse à cet appel d'offres, montrent un étalement régulier et concurrentiel. De plus, le Service responsable de l'octroi n'est pas convaincu qu'une relance de l'appel d'offres produirait un meilleur résultat. Il a cependant invité le Service de l'eau, qui est requérant dans ce dossier, à évaluer le niveau d'importance de ce projet et celui-ci en a décrit l'urgence aux commissaires en raison de la vétusté de la conduite de grande dimension et de l'imminence d'un bris.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues relativement à l'écart observé dans ce dossier. Au terme de son examen, la Commission est satisfaite des explications amenées à l'égard du critère d'examen et salue la précision du devis qui a permis de recevoir des soumissions très similaires. Il a cependant été demandé au Service de corriger le nombre d'addenda mentionné au sommaire décisionnel qui devrait être 2 plutôt que 3.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :
 - o un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207231011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.